



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Cinquième réunion

Genève, 12 et 13 avril 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion¹

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 12 avril 2012 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Débat de fond.
3. Examen de la mise en œuvre du programme de travail depuis la quatrième réunion et examen des activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE effectuée en 2005.
4. Plan d'activité pour 2012-2013.
5. Questions diverses.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <http://www.unece.org/index.php?id=28471> et de le faire parvenir au secrétariat, soit par courrier électronique (icp@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 01 78). Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information, y compris une carte des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

1. La cinquième réunion sera consacrée à l'examen des questions de fond en rapport avec le programme de travail de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, à l'examen des résultats obtenus et des activités menées depuis la quatrième réunion, y compris dans d'autres domaines thématiques du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) et à l'adoption du plan d'activité pour 2012-2013.

2. L'Équipe examinera peut-être la composition du Bureau de l'Équipe de spécialistes et décidera peut-être de la modifier.

2. Débat de fond

3. Le programme de travail du Comité pour 2011, qu'il a adopté à sa cinquième session, tenue à Genève du 1^{er} au 3 décembre 2010 (ECE/CECI/2010/2), prévoyait une étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan. Les projets de conclusions et de recommandations formulées à l'issue de cette étude ont été débattus à la sixième session du Comité, le 30 novembre 2011. La version finale de l'étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan sera soumise à la présente réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité.

4. La mondialisation des activités de recherche et développement et l'intérêt croissant présenté par les questions transfrontières dans la perspective de l'innovation se sont accompagnés d'effets d'agglomération persistants, certaines régions des pays faisant fonction de moteurs de l'innovation, effets qui ont parfois une importance à l'échelle mondiale. Les politiques d'innovation doivent tenir compte de cette évolution tout en soutenant les efforts régionaux visant à accroître la performance en matière d'innovation et en intégrant des aspects régionaux dans la conception des stratégies d'innovation. Ces préoccupations sont clairement apparues dans les débats concernant les études de performance en matière d'innovation réalisées au Bélarus et au Kazakhstan.

5. Le programme de travail pour 2012-2013, que le Comité a adopté à sa sixième session (ECE/CECI/2011/2), a mentionné les dimensions territoriales de l'économie du savoir et les possibilités d'action qui leur étaient associées en vue de stimuler la compétitivité comme étant une question à examiner dans le cadre d'une réunion à vocation directive. Cela étant, le débat de fond de la présente session prendra la forme d'un séminaire de politique appliquée sur le thème des «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle: Élaboration de stratégies pour les régions qui innovent». Ce séminaire offrira l'occasion de partager les connaissances en milieu international, d'étudier les politiques dans ce domaine, et notamment de tirer les enseignements qui s'imposent de l'étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan.

6. Conformément à la recommandation tendant à renforcer l'intégration internationale dans le cadre des activités futures, formulée lors de la cinquième session du Comité (ECE/CECI/2010/2), le programme de ce débat de fond portera tout spécialement sur les aspects internationaux du thème examiné, y compris les liens internationaux qui s'établissent entre les régions et les initiatives en matière de coopération transfrontière.

7. Les débats s'articuleront autour d'un certain nombre de thèmes subsidiaires et d'exposés, entre lesquels les participants auront le temps de dialoguer. Les délibérations

menées au titre de ce point permettront à un large éventail de participants de prendre part au débat sur un pied d'égalité.

8. Le programme détaillé du séminaire de politique appliquée sera établi au cours de consultations avec le Bureau de l'Équipe et communiqué aux participants au plus tard une semaine avant l'ouverture de la réunion.

3. Examen de la mise en œuvre du programme de travail depuis la quatrième réunion et examen des activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE effectuée en 2005

9. Le Président informera les membres de l'Équipe de spécialistes des principaux résultats et des faits marquants des travaux réalisés depuis la quatrième réunion:

a) Contribution à la Conférence internationale sur la promotion de l'éco-innovation: Politiques et perspectives, qui a eu lieu à Tel-Aviv (Israël) du 11 au 14 juillet 2011 (ECE/CECI/CONF.10/2);

b) Contribution à la Conférence internationale sur le développement fondé sur le savoir et la création d'entreprises innovantes, qui a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) les 24 et 25 novembre 2011 (ECE/CECI/CONF.13/2);

c) Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes (ECE/CECI/2011/3);

d) Contribution à l'examen du projet de stratégie d'innovation de la République de Moldova, à Chisinau le 27 octobre 2011; et

e) Examen de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan (ECE/CECI/14).

10. À sa cinquième session, le Comité a insisté sur l'importance d'une approche intégrée dans le cadre d'activités à caractère directif et de renforcement des capacités en traitant de questions et de thèmes spécifiques recoupant plusieurs domaines thématiques. Cette approche a été renforcée dans le programme de travail adopté à la sixième session du Comité. Le secrétariat informera les membres de l'Équipe des travaux réalisés dans d'autres domaines thématiques du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques afin de placer les activités des équipes dans une perspective plus large et de contribuer à identifier des liens et d'autres possibilités en vue d'activités transversales.

11. Les membres de l'Équipe seront également informés des travaux relatifs aux politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE effectuée en 2005 (ECE/CECI/ICP/2012/3). L'Équipe fera le point de ses travaux à la lumière des modalités de l'examen en 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005.

12. Les membres de l'Équipe auront la possibilité de faire le bilan des activités réalisées, d'examiner les moyens efficaces de diffusion des résultats obtenus par l'Équipe et de réfléchir aux moyens de tirer parti des synergies possibles avec les travaux effectués dans d'autres domaines thématiques.

4. Plan d'activité pour 2012-2013

13. Le secrétariat présentera aux membres de l'Équipe les principaux résultats de la sixième session du Comité (30 novembre-2 décembre 2011) et leurs incidences sur les

activités de l'Équipe, concernant en particulier le renouvellement des mandats des équipes de spécialistes et le programme de travail pour 2012-2013.

14. À sa sixième session, le Comité a noté avec satisfaction les travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et ses autres équipes de spécialistes. Il a également pris note de la position du Comité exécutif, à savoir que «... les organes subsidiaires qui existent doivent continuer de fonctionner jusqu'à la fin du processus d'examen et il n'est pas nécessaire que la prolongation de leur mandat soit approuvée par le Comité exécutif» (Document informel n° 2011/21 du Comité exécutif).

15. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/5) à sa sixième session. Conformément aux recommandations du Comité exécutif, il a appliqué, pour ce programme, un nouveau modèle de présentation, les activités étant regroupées en modules, avec indication des réalisations escomptées. Quatre domaines thématiques (politiques d'innovation et de compétitivité, entrepreneuriat et développement des entreprises, financement du développement de l'innovation, et la propriété intellectuelle pour un développement fondé sur le savoir) sont intégrés dans un large module intitulé «Promotion de l'innovation et développement fondé sur le savoir».

16. Conformément aux modalités de l'examen en 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005, les programmes de travail du Comité et des autres comités sectoriels de la CEE seront soumis au Comité exécutif pour approbation au dernier trimestre de 2012.

17. L'Équipe examinera le plan d'activité envisagé pour 2012-2013 conformément au programme de travail du Comité, tel que celui-ci l'a approuvé à sa sixième session.

18. Conformément à ce programme de travail, l'Équipe devrait contribuer à des activités à caractère directif portant sur le thème commun «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI^e siècle», qui enrichiront les publications et les matériels d'information. Les sujets proposés portent notamment sur les aspects territoriaux de l'innovation, qui est le thème de l'un des débats de fond à la cinquième réunion de l'Équipe de spécialistes, et sur l'innovation dans le secteur public.

19. Les membres de l'Équipe sont invités à tenir compte, en particulier, de la priorité croissante accordée aux services consultatifs et aux activités de renforcement des capacités, en raison principalement de la demande de plus en plus importante des pays en transition.

20. La réalisation d'études nationales de performance en matière d'innovation, sous réserve que les pays intéressés en fassent la demande et que les ressources nécessaires soient disponibles, est devenue une composante importante de l'activité de l'Équipe, en coopération avec d'autres équipes de spécialistes et des réseaux d'experts dans d'autres domaines thématiques.

21. Le Gouvernement ukrainien s'est dit intéressé par la réalisation d'une étude de performance en matière d'innovation en 2012. À la sixième session du Comité, les délégations azerbaïdjanaise et moldave ont également invité le secrétariat à envisager de réaliser une étude de performance en matière d'innovation pour leur pays.

22. L'évaluation résultant de ces études pourrait servir à mieux identifier les besoins afin d'en tenir compte dans des activités complémentaires de renforcement des capacités, qui resteront l'un des principaux axes des travaux futurs du Comité. La réalisation de ces études offrirait en outre l'occasion d'organiser des ateliers ciblés de formation et de partage des connaissances entre les experts internationaux et nationaux. Le programme de travail du Comité pour 2012-2013 prévoit des ateliers consultatifs sur le terrain dont le but est de présenter et d'examiner les principales constatations et conclusions de l'étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan, de l'Ukraine et d'autres pays dans lesquels des études pourraient être réalisées au cours de cette période.

23. L'Équipe devrait également apporter sa contribution à des conférences et ateliers sous-régionaux intégrés/intersectoriels ou thématiques sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et sur les mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir, sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles.

24. Les participants sont encouragés à faire savoir lors de la réunion si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans des domaines en relation avec les travaux de l'Équipe, ou bien en réaliser ou en accueillir.

25. Conformément au programme de travail du Comité pour 2012-2013, l'Équipe devrait également contribuer à l'élaboration de matériels et dossiers de formation relatifs aux mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir.

26. L'Équipe aura également l'occasion de présenter des propositions concrètes concernant les méthodes de travail et mécanismes à appliquer pour communiquer les messages d'orientation qui découlent de ses activités dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité qui en garantissent une large diffusion. Il est prévu dans le programme de travail du Comité pour 2012-2013 que l'Équipe contribuera à l'établissement:

a) De notes d'orientation (en format électronique) concernant des sujets déterminés liés à l'économie fondée sur le savoir, en s'inspirant des résultats des réunions; et

b) D'un bulletin d'information périodique sur des questions liées à l'innovation, qui présente les activités relevant du sous-programme et dans lequel des contributions externes pourront être publiées.

27. Les participants sont également encouragés à faire savoir si des États membres de la CEE et d'autres parties prenantes souhaitent offrir divers types d'appui extrabudgétaire (tels que des fonds ou des contributions en nature, notamment l'organisation de séminaires, de programmes de jumelage ou d'initiatives de mise en réseau) pour les activités relevant de ce domaine thématique.

5. Questions diverses

28. L'Équipe examinera les procédures d'adoption du rapport de sa cinquième réunion. Le projet de rapport sera normalement établi par le secrétariat, au plus tard dix jours après la réunion, puis examiné et approuvé par le Bureau (Président et Vice-Présidents) en son nom. L'Équipe décidera également des dates possibles pour sa sixième réunion.

Annexe

Calendrier provisoire

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 12 avril 2012	
10 h 00-13 h 00	Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau Point 2. Débat de fond
15 h 00-18 h 00	Point 2. Débat de fond (<i>suite</i>)
Vendredi 13 avril 2012	
10 h 00-13 h 00	Point 2. Débat de fond (<i>suite</i>)
15 h 00-18 h 00	Point 3. Examen de la mise en œuvre du programme de travail depuis la quatrième réunion et examen des activités de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la réforme de la CEE effectuée en 2005 Point 4. Plan d'activité pour 2012-2013 Point 5. Questions diverses
